



Département de Haute-Savoie  
Commune de Sciez  
614 avenue de Sciez 74140  
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08  
Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)  
Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 12 avril 2017**

### **PRESENTS**

Mesdames Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Badaire Corinne,  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Réale Richard, Couasnon Thierry,  
Favre Pierre, Pierron André, Gilbert Joel, Maure Dominique, Démolis Cyril, David Michel, Huvenne  
Bernard, Requet Michel, Kupper Lionel.

### **PROCURATIONS**

Démolis Hubert à *Triverio Christian*  
Bourgeois Fatima à *Longuet Odile*  
Roze Fabienne à *Roch Monique*  
Chaumeron Dominique à *Rapin Jacqueline*  
Brothier Nathalie à *Kupper Lionel*  
Torrente Marie-Christine à *Huvenne Bernard*

### **ABSENTS EXCUSES**

Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Cognet Céline, Thierry Julie, Humbert Marlène,

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**André Pierron a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01-03-2017**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Monsieur Triverio précise que c'est la Présidente du Foyer culturel qui a demandé un réexamen de la convention, non pas le Conseil d'Administration.

Après rectification, le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **QUESTION SUPPLEMENTAIRE**

Le Maire demande autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, l'avis du conseil sur le maintien ou non du sens unique route de Servettaz par vote à bulletin secret. Le conseil municipal, unanime, accepte ce point supplémentaire.

## **QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

### **1-Approbation des comptes de gestion 2016**

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

#### **1-1- Budget communal**

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

**Le Conseil Municipal, unanime et trois abstentions (Requet Michel, Kupper Lionel et Marie-Christine Torrente par procuration)**

- **Approuve le compte de gestion** du trésorier principal pour l'exercice 2016 du budget principal,
- **Constate que** ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **1-2- Budget annexe Port de plaisance**

**Le Conseil Municipal, unanime**

- **Approuve le compte de gestion** du trésorier principal pour l'exercice 2016 du budget annexe Port de plaisance,
- **Constate que** ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **1-3- Budget annexe Caveaux**

**Le Conseil Municipal, unanime**

- **Approuve le compte de gestion** du trésorier principal pour l'exercice 2016 du budget annexe Caveaux de Sciez
- **Constate que** ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2-Approbation des comptes administratifs 2016

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

Le Maire Jean-Luc Bidal, quitte l'assemblée à 20h33 pour l'examen de ce point.

### 2-1- Budget communal

Le Compte administratif 2016 du budget principal, résumé comme suit, est conforme au Compte de Gestion :

#### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2016+DM	CA 2016	RECETTES		BP2016+DM	CA 2016
040	Opérations d'ordre entre section	15 560,00	10 556,21	001	Solde d'exécution reporté	1 429 248,26	
041	Opérations patrimoniales			021	Virement de la section de fonctionnement	328 000,00	
16	Capital des emprunts	656 200,00	653 845,15	024	Produits de cessions	130 000,00	
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	63 598,20	38 632,80	040	Opérations d'ordre entre section	261 910,00	259 659,41
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	338 518,93	252 170,93	041	Opérations patrimoniales		
23	Immo en cours, Construction, install.	2 114 717,97	1 601 974,06	10	Dotations (FCTVA + TA)	811 000,00	725 949,80
27	Portage EPF	147 404,90	146 780,68	1068	Affectation du résultat n-1	100 000,00	100 000,00
				13	Subvention sur travaux, équipement d'invest	275 841,74	110 926,70
				16	Emprunt		
				23	Immobilisation en cours		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 336 000,00</b>	<b>2 703 959,83</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 336 000,00</b>	<b>1 196 535,91</b>

Résultat d'investissement de l'exercice - 1 507 423,92

Solde 2015 reporté 1 429 248,26

Déficit d'investissement 2016 - 78 175,66

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2016+DM	CA 2016	RECETTES		BP2016+DM	CA 2016
011	Charges à caractère général	1 581 096	1 456 273,35	002	Excédent Antérieur reporté	112 235,27	
012	Charges de personnel	1 810 000	1 809 103,18	013	Atténuation de charges	5 000	13 207,71
014	Atténuation de produits	95 174	95 171,00	042	Opération d'ordre entre section	15 560	10 556,21
023	Virement à la section investissement	328 000		70	Produits des services	158 000	164 966,08
042	Opération d'ordre entre section	261 910	259 659,41	73	Impôts et taxes	3 188 950	3 265 957,46
65	Autres charges gestion courante	1 207 540	1 121 022,43	74	Dotations et participations	2 080 530	2 037 022,04
66	Charges financières	321 580	309 661,15	75	Autres produits gestion courante	45 000	33 637,30
67	Charges Exceptionnelles	10 000		76	Produits financiers	24,73	5,43
				77	Produits exceptionnels	10 000	3 806,44
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 615 300</b>	<b>5 050 890,52</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 615 300</b>	<b>5 529 158,67</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice 478 268,15

Solde 2015 reporté 112 235,27

Excédent fonctionnement 2016 590 503,42

**Resultat 2016 global cumulé : 512 327,76**

**Le Conseil Municipal, unanime et trois abstentions (Requet Michel, Kupper Lionel et Marie-Christine Torrente par procuration)**

- **Approuve le compte administratif** de l'exercice 2016 du budget principal.

## 2-2- Budget annexe Port de plaisance

Le Compte administratif 2016 du budget annexe Port de plaisance, résumé comme suit, est conforme au Compte de Gestion :

### Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2016 + DM	CA 2016
040	Subv Equipement	560,07	560,07
16	Capital des emprunts	44 272,22	44 272,22
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	50 000,00	
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	64 400,00	46 773,86
23	Immo en cours, Construction, install.	167 621,76	-
	Reste A Réaliser		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>326 854,05</b>	<b>91 606,15</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	9 805,10
Solde 2015 reporté	200 442,40
<b>Excédent d'investissement 2015</b>	<b>210 247,50</b>

RECETTES		BP 2016 + DM	CA 2016
001	Solde d'exécution reporté	200 442,80	
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00	
040	Amortissement des immobilisations	94 861,42	94 861,42
1068	Affectation du résultat n-1	6 549,83	6 549,83
1641	Emprunt		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>326 854,05</b>	<b>101 411,25</b>

### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2016 + DM	CA 2016
011	Charges à caractère général	145 436,24	115 551,81
012	Charges de personnel	104 500,00	104 467,87
023	Virement à la section investissement	25 000,00	
042	Dotations aux amortissements	94 861,42	94 861,42
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	593,56
66	Charges financières (intérêts emprunts)	11 562,34	11 562,34
67	Charges Exceptionnelles	500,00	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>384 360,00</b>	<b>327 037,00</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	15 225,45
Solde 2015 reporté	40 000,00
<b>Excédent de fonctionnement 2016</b>	<b>55 225,45</b>

RECETTES		BP 2016 + DM	CA 2016
002	Excédent antérieur reporté	40 000,00	
042	Quote part sub d'équipement	560,07	560,07
70	Produits des services	343 299,93	341 702,38
75	Autres produits gestion courante		
77	Produits exceptionnels	500,00	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>384 360,00</b>	<b>342 262,45</b>

<b>Resultat 2016 global cumulé :</b>	<b>265 472,95</b>
--------------------------------------	-------------------

### Le Conseil Municipal, unanime

- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Port de plaisance.**

## 2-3- Budget annexe Caveaux

Le Compte administratif 2016 du budget annexe Caveaux de Sciez, résumé comme suit, est conforme au Compte de Gestion :

### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2016	CA 2016
23	Immo en cours, Construction, install.	-	
001	Solde d'exécution reporté	19 524,69	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>19 524,69</b>	<b>-</b>

Résultat d'investissement de l'exercice 2016	4 891,29
Report 2015	- 19 524,69
<b>Deficit 2016</b>	<b>- 14 633,40</b>

RECETTES		BP2016	CA 2016
2313	Vente caveaux	19 524,69	4 891,29
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>19 524,69</b>	<b>4 891,29</b>

#### Etat des caveaux au 31-12-2016

Reste à vendre :	Nbr	PUHT	Montant total
Caveau A159	1	1 562,50	1 562,50
Caveau A189 -A190	2	1 630,45	3 260,90
Caveau A168 - A169 - A170 -A191 -A192- A193	6	1 635,00	9 810,00
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>		<b>14 633,40</b>

#### **Le Conseil Municipal, unanime**

- **Approuve le compte administratif de** l'exercice 2016 du budget annexe Caveaux de Sciez.
- 

### **3-Affectation du résultat 2016 sur budget 2017**

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

*Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2016 du comptable assignataire,  
Considérant les résultats de clôture 2016,*

#### **3-1 – Budget communal**

**Le Conseil Municipal, unanime et une abstention (Requet Michel)**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 590 503.42 €** sur le budget 2017 comme suit :

**475 503.42€** au compte **R1068** de la section d'investissement

**115 000€** en report à nouveau au compte **R002** de la section de fonctionnement.

#### **3-2- Budget annexe Port de plaisance**

**Le Conseil Municipal, unanime**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 55 225.45€** sur le budget 2017 comme suit :

**50 225.45€** au compte R1068 de la section d'investissement

**5 000€** en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement.

---

### **4-Vote des taux d'imposition 2017**

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

*Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 Bs relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;*

*Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances,*

*Vu l'Etat N°1259 notifié le 31 mars 2017 portant une augmentation de 1.0190%,*

*Considérant que la dépense relative aux services d'incendie et de secours n'étant plus fiscalisée depuis la dissolution du SIDISST au 31 décembre 2016, et que cette dépense est désormais ré-imputée sur le budget communal,*

**Le Conseil Municipal, unanime**

- **Décide de majorer les taux 2016 de façon à récupérer le produit fiscal correspondant à la dépense de sécurité incendie et secours 2017 du au SDIS74 à hauteur de 166 208€. Cette augmentation du taux communal n'aura pas d'incidence sur le contribuable.**

- **Fixe les taux 2017 comme suit :**

	<b>BASES 2017</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>+ TAUX SDIS 2017</b>	<b>= TAUX FINAL 2017</b>	<b>PRODUIT FINAL</b>
TH	11 936 000	13,27	0,886275	<b>14,16</b>	1 689 693
TFB	7 308 000	12,39	0,808275	<b>13,20</b>	964 530
TF NB	84 500	26,69	1,784250	<b>28,47</b>	24 061
	<b>19 328 500</b>				<b>2 678 284</b>

## 5-Budget primitif 2017 – Décision Modificative N°1

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

### 5-1 - Budget communal

Considérant que les comptes 2016 sont arrêtés et approuvés par le conseil municipal,

Considérant la notification des bases d'imposition 2017 en date du 31 mars,

Considérant qu'il convient d'ajuster le produit réel des impôts et d'intégrer les résultats 2016 dans le budget 2017,

**Le Conseil Municipal, unanime**

- Décide de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement				
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	
041	Opérations patrimoniales		476 574,71	041	Opérations patrimoniales		476 574,71	
20	Immobilisations incorporelles		29 900,00	021	virement de la section de fonctionnement		76 500,00	
21	Immobilisations corporelles		172 610,00	1068	Affectation du résultat n-1		475 503,42	
23	Immobilisations en cours		204 714,63	1323	Subventions d'investissement		84 996,87	
27	Autres immobilisations financières		151 600,00					
001	Résultat antérieur reporté		78 175,66					
<b>Sous-total</b>			<b>1 113 575,00</b>	<b>Sous-total</b>			<b>-</b>	<b>1 113 575,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 113 575,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 113 575,00</b>	

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement				
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	
011	Charges à caractère général		158 165,00	002	Résultat antérieur reporté		115 000,00	
012	Charges de personnel		8 000,00	73	Impôts et taxes		213 030,00	
014	Atténuation de produit		11 965,00					
023	virement à la section d'investissement		76 500,00					
65	Autres charges de gestion courante		66 900,00					
68	Provisions pour risques		6 500,00					
<b>Sous-Total</b>			<b>328 030,00</b>	<b>Sous-Total</b>			<b>-</b>	<b>328 030,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>328 030,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>328 030,00</b>	

BUDGET PRIMITIF 7 256 640,00

TOTAL DM N°1 1 441 605,00

**Budget Primitif + Décision Modificative N°1 8 698 245,00**

## 5-2- Budget annexe Port de plaisance

Considérant que les comptes 2016 sont arrêtés et approuvés par le conseil municipal,

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats 2016 dans le budget 2017,

**Le Conseil Municipal, unanime**

- Décide de modifier le budget annexe Port de plaisance comme suit :

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement					
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits		
2013	Frais d'études		15 000,00	001	Report résultat n-1		210 247,40		
2315	Installations générales et techniques		200 247,40	1068	Affectation du résultat n-1		5 000,00		
<i>Sous-total</i>			-	215 247,40	<i>Sous-total</i>			-	215 247,40
<b>TOTAL</b>				<b>215 247,40</b>	<b>TOTAL</b>				<b>215 247,40</b>

  

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement					
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits		
61521	Entretien et réparation sur bâtiments		40 000,00	002	Affectation du résultat n-1		50 225,45		
6156	Maintenance		5 000,00	7718	Autres produits except.		4,55		
6238	Divers		5 230,00						
<i>Sous-Total</i>			-	50 230,00	<i>Sous-Total</i>			-	50 230,00
<b>TOTAL</b>				<b>50 230,00</b>	<b>TOTAL</b>				<b>50 230,00</b>

  

BUDGET PRIMITIF	445 091,00
TOTAL DM N°1	265 477,40
Budget Primitif + Décision Modificative N°1	710 568,40

## 6-Attribution de subventions aux associations-Budget communal

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

Considérant les demandes de subvention reçues depuis le 25 janvier 2017, date du vote du budget primitif 2017,

Considérant que les crédits nécessaires ont été ajoutés au budget 2017, par la décision modificative N°1,

**Le Conseil Municipal, unanime**

- Décide d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

<b>Nom des associations</b>	<b>Montant €</b>
Souvenir Français	250
Eurcasia	1 000
ACEH "L'école à l'hôpital"	100
Maison Familiale de Bonne	80
Maison Familiale du Clos du Baz- Sallanche	40
Société de Chasse de Sciez	250
Section de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel	1 800
Amicale des Sapeurs Pompiers de Sciez	1 800
Léman Country Dance	2 000
Ass. Défence et lutte contre la grêle	160
<b>TOTAL AFFECTATION</b>	<b>7 480</b>
	<i>DM N°1</i>
	30 000
	<i>Solde</i>
	22 520

## 7-Vote du budget primitif 2017 budget annexe Caveaux de Sciez

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

Conformément aux directives de la Chambre régionale des comptes, le budget primitif annexe Caveaux de Sciez 2017 a subi des modifications d'élaboration. La section de fonctionnement a été activée ainsi qu'une comptabilité de gestion des stocks et le budget primitif se résume comme suit :

### Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2017
001	Solde d'execution reporté	14 633,40
2313	Stock Caveaux budget principal	2 423,94
040/355	Opération d'ordre - produits finis	17 057,34
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>34 114,68</b>

RECETTES		BP 2017
2313		
168748	Subvention du budget principal	17 057,34
040/355	Opération d'ordre - produits finis	17 057,34
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>34 114,68</b>

### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2017
658	Arrondis de TVA	10,00
042/7135	annulation Stock initial	17 057,34
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>		<b>17 067,34</b>

RECETTES		BP 2017
7581	Arrondis de TVA	10,00
042/7135	constatation des stocks finaux	17 057,34
<b>TOTAL RECETTES fonctionnement</b>		<b>17 067,34</b>

**Le Conseil Municipal, unanime**

**-Approuve** le budget primitif 2017 du budget annexe Caveaux de Sciez.

## 8-Emprunts renégociés : proposition de la Caisse d'Épargne.

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

En réponse à notre demande de renégociation des prêts contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le conseil municipal est appelé à faire part de son avis.

*Considérant le coût important de cette renégociation,*

*Sur recommandation du Maire et du Maire adjoint délégué aux finances,*

**Le Conseil Municipal, unanime**

- Décide de ne pas donner suite à cette proposition.

## 9-Durée et seuil des amortissements

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

*Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du 28 mars 1997,*

*Vu la délibération N°2012-12-6 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,*

*Considérant que la délibération N°2012-16-6 ne précise pas le seuil à partir duquel les biens sont amortis,*

**Le Conseil Municipal, unanime**

- Détermine** le seuil de **900€ hors taxes** à partir duquel les amortissements sont réalisés,
- Décide** de maintenir les durées fixées en 2012 comme suit :



Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
Biens	Durée	Incorporelles	Durée
Véhicules neufs	8 ans	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	5 ans
Véhicules d'occasions	5 ans	Frais d'études et des frais d'insertion	2 ans
Mobilier	5 ans	Frais de recherche et de développement	2 ans
Matériel de bureau élec; ou électronique	5 ans	Subventions d'équipement versées OP	10 ans
Matériel informatique	3 ans	Logiciels	2 ans
Matériel et outillage d'incendie	5 ans		
Matériel et outillage de voirie	5 ans		
Autres immobilisations corporelles	5 ans		

## 10-Résidence Bord'Amo : Servitudes ERDF/Syndicat des Copropriétaires

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

Vu le projet d'acte rédigé par Maître François-Xavier ROCHETTE, notaire associé à ANNEMASSE, contenant la constitution de servitude dans les termes ci-après et aux charges et conditions y afférents : « *A titre de servitude réelle et perpétuelle par le propriétaire du fonds servant (Syndicat des copropriétaires de la Résidence Bord'Amô représenté par la société LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE THONON LES BAINS et la Commune de SCIEZ) constituée au profit du fournisseur d'énergie dénommé ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) et ses successeurs, un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations. Ce droit de passage profitera au fournisseur d'énergie et ses successeurs pour le besoin de leurs activités. Ce droit de passage pour une canalisation s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 0,40 mètres sur une longueur totale d'environ trente-cinq (35) mètres, ainsi que ses accessoires* ».

Le fonds servant est constitué de l'immeuble en copropriété à usage d'habitation avec une salle communale figurant au cadastre de la Commune de SCIEZ à la section BE, sous les numéros 398 et 400 pour une contenance de 34a 66ca. Son emprise est figurée au plan qui demeurera annexé à l'acte authentique de la servitude. Il est précisé :

- Que les frais de cette opération sont intégralement supportés par ERDF,
- Qu'en contrepartie des droits qui lui sont concédés, ERDF s'est engagé à verser au propriétaire du fonds servant une indemnité globale et forfaitaire de 15,00 euros, payé directement et hors la comptabilité du notaire rédacteur.

**Le Conseil Municipal, unanime**

**-Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut tout collaborateur de l'Etude de Maître ROCHETTE, notaire associé à 74100 ANNEMASSE, à signer l'acte authentique de convention de servitudes ci-dessus.

## 11-Local séniors Bord'Amo–Convention de répartition des charges avec Léman Habitat

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, Maire

*Vu la proposition de convention de répartition des charges de Léman Habitat pour la gestion de la résidence séniors à Bord'Amo,*

*Considérant qu'il convient de fixer les règles de répartition des charges de ce local,*

**Le Conseil Municipal, unanime**

- Autorise** le Maire à passer et signer cette convention.

## **12-SDIS74 / Convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance des lieux de baignade, saison 2017**

**Exposé :** Christian Vignaud, Maire adjoint

Comme chaque année il est proposé à la commune de Sciez de bénéficier des prestations de surveillance des plages du SDIS74 durant la saison estivale et de signer une convention de mise à disposition.

Le coût prévisionnel de ce poste de secours s'élève, pour la période du samedi 1er juillet au dimanche 27 août 2017 inclus, à la somme de 26 716.64€ (26 337.07€ en 2016)

*Vu la convention ci-annexée,*

*Considérant l'utilité de cette prestation,*

**Le Conseil Municipal, unanime**

- **Donne pouvoirs au Maire** de passer et signer une convention avec le SDIS74 pour la surveillance des lieux de baignades de la plage de Sciez durant la saison estivale 2017.
- le coût prévisionnel de ce poste de secours est fixé, pour la période du 1er juillet au 27 août 2017 inclus, à la somme de **26 716.64€**.

---

## **13-Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, Maire

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,*

*Considérant les demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,*

*Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,*

**Le Conseil Municipal, unanime, décide que**

-Pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale parmi les salles suivantes :

<b>Salle des oiseaux, Mairie 614 avenue de Sciez</b>	<b>: 40 personnes max</b>
<b>Théâtre du Guidou, Route du Moulin de la Glacière</b>	<b>: 80-90 personnes max</b>
<b>Centre d'Animation de Sciez, Route d'Excenevex</b>	<b>: 600 personnes max</b>

-En dehors des périodes définies ci-dessus, tout élu membre du conseil municipal peut bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une salle municipale une fois par trimestre.

-Les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

-Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

**-Et autorise** Monsieur le maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

## QUESTION SUPPLEMENTAIRE

### **14- Route de Servettaz, maintien ou non du sens unique**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, Maire

Conformément à l'annonce faite en réunion publique sur la circulation, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le maintien ou non du sens unique installé Route de Servettaz.

Il est précisé que le maintien de ce sens unique serait agrémenté d'une mention spéciale « **Sauf Riverains** ».

*Après vote à bulletin secret,*

**Le Conseil Municipal, à raison de 19 voix pour, 4 contre, une abstention et un vote blanc,**

- **décide le maintien du sens unique avec la mention « SAUF RIVERAINS ».**

---

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle le premier tour des élections présidentielles le dimanche 23 avril et que les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19h.

Une réunion de la commission d'appel d'offres de l'Agglo s'est tenue ce mardi pour le choix de l'architecte dans le cadre du projet d'aménagement de la Base Nautique de Sciez.

C'est Fabrice David Architecte à Thonon-les-Bains qui a été retenu avec un taux de rémunération de 8.8%. Il est précisé que l'un des collaborateurs de la société est membre de la Base Nautique de Sciez.

Richard Réale invite l'ensemble des élus à la réunion de la commission communication qui aura lieu samedi 22 avril en mairie.

Lionel Kupper informe l'assemblée que trois réunions du comité de la Virade de l'Espoir sont programmées (les dates précises suivront par mail). Cette année les entreprises locales sont impliquées. Pour rappel, la virade 2016 du Chablais a collecté 133 000€ ce qui en fait la première virade de France et celle qui compte le plus de bénévoles.

### Date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil municipal :

Mardi 16 mai 2017 à 20h

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,

La Séance Publique est levée à 22h20

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 13-04-2017 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12-04-2017**

**SIGNÉ**

**La secrétaire de séance**  
**Pierron André**



**Le Maire**  
**Bidal Jean-Luc**



Vu pour être affiché le \_\_\_\_\_ conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales